

Charte d'accueil pour les apprenants en situation de handicap

Pour promouvoir l'inclusion et l'acceptation des apprenants en situation de handicap.

Apprentissage et handicap, nous avons tous un rôle à jouer !

L'accueil des apprenants en situation de handicap est essentiel pour garantir leur égalité d'accès à la formation. Cette charte vise à mobiliser tous les collaborateurs et partenaires volontaires afin d'appréhender les situations individuelles, adapter l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

Cette démarche répond aux principes fondateurs de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

Nos engagements

Avec cette charte, la structure s'engage à respecter les engagements suivants :

Accueil personnalisé : Offrir un accueil et une information personnalisés à chaque apprenant en situation de handicap. Un premier échange est réalisé avant toute entrée sur l'une de nos formations avec le référent handicap.

Analyse des besoins : Évaluer les besoins spécifiques de chaque apprenant et contractualiser un parcours de formation adapté. C'est pouvoir anticiper les adaptations et les mesures de compensations entre la nature du handicap et la formation sur laquelle l'apprenant souhaite se positionner.

Accompagnement administratif : Assister l'apprenant dans les démarches administratives liées à son handicap.

Suivi du parcours : Suivre le parcours de l'apprenant et ajuster les mesures en cas de nouveaux besoins.

Suivi post formation : Vérifier les conditions d'accueil et d'apprentissage.

Sensibiliser les collaborateurs et intervenants extérieurs : Organisez des sessions d'informations, de sensibilisations sur les différents types de handicap. Invitez des experts ou des personnes en situation de handicap pour partager leurs expériences.

Collaboration de réseaux : Mettre en place une collaboration entre les différents acteurs (employeurs, partenaires, consultants) pour la réalisation du parcours de l'apprenant.

Échanges avec les partenaires : Communiquer avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le parcours de l'apprenant, de l'amont à l'aval de la formation.

Cette charte favorise l'inclusion de nos apprenants en situation de handicap et contribue à leur réussite dans le cadre de la formation professionnelle